

Loi d'Orientation Agricole (LOA)

Nos propositions pour une loi qui accompagne la transition et garantit la pérennité de l'élevage en France

Note de positionnement – Avril 2024

Depuis plusieurs mois, les agriculteurs dénoncent les injonctions contradictoires auxquels ils sont soumis : ils doivent produire mieux pour prendre davantage soin du vivant, tout en produisant moins cher.

L'élevage n'échappe à ces contradictions. La nécessité d'un élevage plus durable, respectueux du bien-être animal et de la planète, fait désormais consensus. Pourtant des observations spécifiques à l'élevage et la consommation de produits issus de l'élevage corroborent une évolution non favorable à la résilience et la durabilité de notre système agricole et alimentaire actuel en France :

Pour les bovins : favoriser le plein air est essentiel pour le bien-être animal, pour le carbone et la biodiversité, et pourtant le « zéro pâturage » tend à se développer.

- ⇒ **la proportion de vaches en zéro pâturage a augmenté d'un tiers entre 2008 et 2016** (Idele), réduisant les externalités positives qui en font un atout en Europe.
- ⇒ **un tiers des exploitations d'élevage ont disparu entre 2010 et 2020** et le nombre de têtes par exploitation a progressé de 27% pour les vaches allaitantes et de 39% pour les laitières, une concentration qui impacte négativement la capacité à engager la transition d'une exploitation (investissements bloquants et baisse d'attractivité pour une reprise ou une transition)

Pour les porcs et la volaille : la consommation et la production industrielle à bas coût ont le vent en poupe quand **les filières bio et plein air peinent à se maintenir**. Les exploitants ayant investi dans les systèmes hors cage ou plus extensifs, sont, ces derniers mois, mis en difficulté devant la concurrence d'importations (majoritairement intra UE) ou de productions moins durables en France.

- ⇒ En France, en 2022, environ 16 % des poulets étaient produits en plein air, dont 14% en Label Rouge, 1% en bio, avec des reculs très importants : on observe des mises en place en bio de – 9% au premier semestre 2023 par rapport au 1er semestre 2022, et de – 36 % par rapport au premier semestre 2021 (Agridées, 2024). **La part des poulets standards, bien moins chers, progresse et représente 72 % de la production en 2023, contre 67 % en 2021.**
- ⇒ la consommation totale de viande des Français est demeurée stable entre 2012 et 2022 autour de 85kg/hab./an mais **la consommation de viande de poulet progresse**, elle, fortement, pour atteindre 22,5 kg/hab./an, pour la première fois devant la viande bovine, et **pour plus de la moitié, issue d'importations (intra UE pour l'essentiel).**
- ⇒ **75,9% des ovoproduits à destination de la RHD sont issus d'élevage en cages.**

Ces évolutions ne sont **pas favorables à l'attractivité des métiers agricoles**, pourtant essentiels au renouvellement des actifs agricoles pour garantir la souveraineté alimentaire en France. 61% des jeunes en formation initiale agricole estiment que le bien-être animal est critère de choix du futur métier (Enquête Chambre Régionale d'Agriculture Bretagne, 2022).

Face à ces impasses, de plus en plus d'acteurs (éleveurs, acteurs des filières, distributeurs, pouvoirs publics, chercheurs, société civile) se rejoignent pour dire que la situation n'est plus tenable et qu'il faut dessiner un cap pour l'élevage français dans 10 ans.

Alors qu'un tiers des exploitations d'élevage a disparu entre 2010 et 2020, **sortir du statu quo est tout autant nécessaire que possible.**

Pourtant, le projet de loi porté par le gouvernement, manque cruellement de vision pour l'élevage, et il ne prévoit rien pour faire face à ces impasses dont les agriculteurs sont les premières victimes. Il semble acter l'industrialisation de l'élevage en France, impuissant.

Après un plan « élevage » présenté au Salon de l'agriculture le mois dernier, qui semblait avant tout voler au secours des élevages les moins durables, ce projet de loi est l'occasion de rééquilibrer le débat sur l'élevage.

Prioriser les bonnes pratiques lors des installations en élevage, protéger les productions les plus durables, agir sur le rééquilibrage de la consommation entre protéines végétales et protéines animales issues d'élevages vertueux, sont des leviers d'actions indispensables pour maintenir la souveraineté alimentaire de la France.

Il est désormais urgent de préparer la transition de nos élevages afin de se conformer avec les évolutions réglementaires en cours, notamment à l'échelle de l'Union Européenne, qui s'est engagée à introduire une législation afin de mettre fin aux systèmes d'élevage en cage suite à l'Initiative Citoyenne Européenne « pour une nouvelle ère sans cage ».

Il est enfin indispensable d'assurer la cohérence avec les objectifs des différentes stratégies gouvernementales, notamment ceux de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) : la SNBC 3 fixe des trajectoires agroécologiques pour l'élevage avec des objectifs de 16% des élevages porcins et 60% des élevages avicoles sous SIQO (dont AB) à horizon 2050 et la fin des systèmes d'élevages laitiers sans accès au pâturage.

La France, l'un des principaux pays d'élevage de l'UE, peut apporter beaucoup dans le débat européen, à condition d'être en mesure de construire une véritable vision d'avenir pour la transition de son élevage.

CIWF France propose des évolutions dans le cadre de la loi d'orientation agricole afin d'accompagner la nécessaire transformation de l'élevage en France.

1) Fixer un cap pour l'élevage dans les nouvelles installations et lors de la transmission

Le projet de loi vise à faire émerger une nouvelle génération d'agricultrices et d'agriculteurs en mobilisant le levier de l'installation et de la transmission. Un des objectifs affichés du gouvernement est **de faire de chaque installation une occasion d'accélérer les transitions écologique et climatique.** Fixer le cap pour la transition d'un élevage peut se faire au moment de l'installation et lors de la transmission d'une exploitation, moment le plus propice pour mettre en place un cadre qui encouragera et accompagnera les investissements des nouveaux installés dans la transition vers des modèles de productions plus vertueux. Nous proposons de le faire par l'inscription de la priorisation des pratiques vertueuses lors de l'installation, l'ajout d'un moratoire sur l'élevage en cage, et l'ajout d'une évaluation multifactorielle incluant le bien-être animal dans le diagnostic modulaire pour la transmission.

CIWF France propose de :

AMDNT 1 > prioriser les pratiques favorisant les externalités positives de l'élevage, incluant les pratiques favorables au bien-être animal, dans les objectifs de la politique d'installation et de transmission en agriculture (article 1)

AMDNT 2 > instaurer un moratoire sur toute nouvelle mise en production de bâtiments nouveaux ou réaménagés d'élevage en cage (article 8)

AMDNT 3 > prioriser l'installation d'élevages en agroécologie et en transition vers des pratiques vertueuses pour les animaux et l'environnement – hors cage, pâturage, plein air - dans les Schéma Directeur Régionaux des Exploitations Agricoles (article 9)

AMDNT 4 > intégrer le bien-être animal dans l'outil de diagnostic modulaire des installations proposé par le projet de loi (article 9)

2) Intégrer la prise en compte des impacts négatifs de certaines productions d'élevage

Afin de soutenir les productions les plus vertueuses, il est nécessaire de mettre sur un pied d'égalité les productions qui s'engagent dans la transition agroécologique face à la concurrence des productions moins disantes. A ce titre, il est indispensable d'intégrer la prise en compte des externalités négatives, comme les pollutions des eaux, l'appauvrissement des sols et les atteintes à la biodiversité, au même titre que l'on souhaite maîtriser les dépendances en matière d'importation et d'exportation.

Par ailleurs, la simplification annoncée par le gouvernement ne doit pas viser à faciliter l'implantation de productions dont les impacts environnementaux et en matière de bien-être animal sont avérés. Il est dangereux de vouloir accélérer les procédures contentieuses qui les encadrent dans le code de l'environnement sans conditionner l'exercice de leurs activités à des engagements en matière de transition agroécologique.

CIWF France propose de :

AMDNT 5 > intégrer la *limitation des externalités négatives de la production agricole* dans les actions nécessaires des politiques publiques pour protéger la souveraineté alimentaire, en cohérence avec les objectifs climatiques, de biodiversité et de durabilité (article 1)

AMDNT 6 > instaurer un moratoire pour l'installation d'exploitation piscicole en système R.A.S (recirculated aquaculture system) et les élevages de pieuvres (article 17)

AMDNT 7 et 8 > supprimer les articles 15 et 17.II

3) Intégrer la diversification protéique dans les enjeux de souveraineté alimentaire pour la France

Face aux impasses qui mettent en péril l'avenir de l'élevage en France, et pour répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, il faut une action sur la consommation au moins aussi importante que sur la production, par l'ensemble de l'environnement alimentaire, y compris la restauration hors domicile (RHD). Parmi les enjeux pour l'élevage, il faut assumer le nécessaire rééquilibrage de l'assiette des Français entre les protéines végétales et les protéines issues de l'élevage, afin de **réduire la surconsommation de viandes à bas coûts, comme le poulet, en grande partie importé.**

CIWF France propose de :

AMDNT 9 > ajouter le rééquilibrage entre protéines animales et végétales, en privilégiant les produits issus d'élevages vertueux, dans les orientations de la politique alimentaire, à tous les maillons de la consommation, notamment en RHD (article 1)



Agathe Gignoux

Responsable Affaires publiques et juridiques

06 12 90 09 25

agathe.gignoux@ciwf.fr